



## Mandat exclusif de vente d'un bien immobilier

Par **maxekdo**, le **28/04/2010** à **18:41**

Bonjour,

j'ai signé un mandat exclusif de vente de mon appartement à une agence alors que cet appartement fait partie de la succession de mon épouse (j'ai deux enfants majeurs) et que je n'ai pas l'accord écrit de mes enfants (qui par ailleurs sont d'accord sans que cela ait été formalisé).

Ce mandat est-il invalide ou peut-il être remis en question, annulé?

Merci